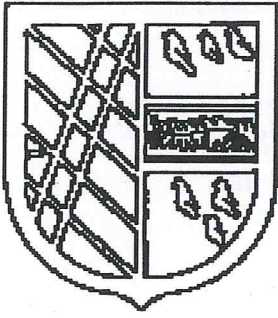
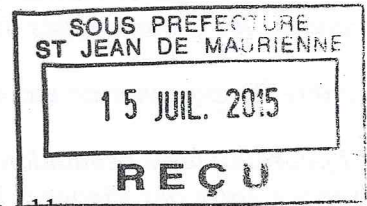


EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
ST GEORGES D'HURTIERES

Délibération  
N° 2015 – 68



SEANCE  
DU 19 JUIN 2015



Nombre de membres :

-Effectif légal : 11

-Nombre de présents : 8

-Nombre de conseillers en exercice : 11

- Nombre de votants : 9

Date de convocation : 03 juin 2015

Date d'affichage : 26 juin 2015.

Objet de la délibération : **VŒU CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE D'AIGUEBELLE.**

L'an deux mil quinze et le dix-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Présents: MM., Christiane LEHMANN, Robert TREVISIOL, Fabien TEXIER, Ludovic ARIBAUD, Florence CHOUQUER, Monique LEONARD et Charles ESAIN

Absents excusés :  
Madame Anne-Célia BOUVIER-BENSALLOUDJI  
Monsieur Franckie LECHEVALLIER  
Monsieur Jonathan SEMILLON

Procuration : Madame Anne-Célia BOUVIER-BENSALLOUDJI à Monsieur Alain BOUVIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien TEXIER, désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire de prendre le vœu suivant :

**« NON A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE D'AIGUEBELLE.**

*La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.*

*La trésorerie d'Aiguebelle est ainsi vouée à la fermeture au 1er janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle de La Chambre pour un regroupement "on ne sait où". C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux 112 budgets couvrirait un territoire allant d'Aiton à St Etienne de Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.*

*Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de St Jean de Maurienne.*

*Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015 /2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.*

*Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD, ...*

*C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.*

*C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques d'Aiguebelle de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers. »*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le vœu présenté ci-dessus.
- **CONFIRME** son opposition à la fermeture de la trésorerie d'Aiguebelle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte

Le Maire  
Alain BOUVIER

